

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2010

SOMMAIRE

I.	<u>PRESENTATION DU FAFCEA</u>	P3
II.	<u>PRIORITES ET MODALITES DE PRISES EN CHARGE DU FAFCEA EN 2010</u>	P4
III.	<u>L'ACTIVITE EN 2010</u>	P8

I. PRESENTATION DU FAFCEA

Le Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'entreprise artisanale est une association loi 1901 régie par des statuts et un règlement intérieur.

Le FAFCEA a été habilité, par l'arrêté du 27 décembre 2007 du Ministre, chargé de l'Economie, des finances et de l'emploi

En application de l'ordonnance n° 2003-1213 du 18 décembre 2003 relative aux mesures de simplification des formalités concernant les entreprises, les travailleurs indépendants, les associations et les particuliers employeurs, ratifiée par la loi n° 2004-1343 du 09 décembre 2004 et modifiée par les lois n° 2005-882 du 02 août 2005 et n° 2006-1771 du 30 décembre 2006 notamment son article 8.

Et du décret d'application n° 2007-1268 du 24 août 2007 fixant les conditions d'application de l'article 8 de l'ordonnance n° 2003-1213 du 18 décembre 2003, il est créé un fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise inscrits au répertoire des métiers **FAFCEA** .

Il a pour mission d'organiser, de développer et de promouvoir la formation des chefs d'entreprises artisanales inscrits au répertoire des métiers ainsi que celle de leurs conjoints collaborateurs ou associés, de leurs auxiliaires familiaux et de ceux d'entre eux qui ont la qualité d'élus des organisations professionnelles.

Son champ d'intervention est défini par référence à la nomenclature d'activités françaises de l'Artisanat (NAFA).

II. PRIORITES ET MODALITES DE PRISES EN CHARGE DU FAFCEA

Comme chaque exercice, le Conseil d'administration du FAFCEA qui s'est réuni le 26 novembre 2009 a validé les conditions de modalités et de prises en charge pour 2010

Le Conseil d'Administration décide au cours de l'exercice 2010, de faire des ajustements dans ses priorités et conditions de prise en charge :

- **Cas des reconversions professionnelles à caractère économique/ santé et des extensions d'activité**

Les formations liées à une reconversion professionnelle sont étudiées par la Commission Technique du champ professionnel dans lequel l'entreprise va exercer sa nouvelle activité et non par la Commission Technique du secteur professionnelle d'origine.

- **Cas des reconversions vers d'autres secteurs professionnels que celui de l'Artisanat**

La priorité du FAFCEA est de financer la formation des chefs d'entreprise artisanale dont l'activité économique se poursuit dans le domaine artisanal.

Les dossiers concernés seront examinés au cas par cas par les Commissions Techniques

- **Mise en place d'une fiche de positionnement du stagiaire pour les formations diplômantes et qualifiantes dont la durée est supérieure à 500 heures**

Critères de prise en charge du FAFCEA
- Exercice 2010 - Validés par le Conseil d'Administration du 26 Novembre 2009

FORMATIONS	Secteur Fabrication et services			Secteur Bâtiment			Secteur Alimentation		
	Durée maximale (par stagiaire et par an)	Coût horaire maximum	Formation sur site	Durée maximale (par stagiaire et par an)	Coût horaire maximum	Formation sur site	Durée maximale (par stagiaire et par an)	Coût horaire maximum	Formation sur site
Stages Techniques	150 h	40 €	Non	150 h	40 €	non	100	60 €	oui
Stages Professionnels									
▪ qualité	84 h	35 €	Non	84 h	35 €	Non	84 h	35 €	Non
▪ reprise - transmission d'entreprise / Gestion et Management spécifique / VAE	35 h	35 €	Non	35 h	35 €	Non	35 h	35 €	Non sauf pour les formations à la Gestion et Management spécifique
Stages transversaux	Toute demande de prise en charge doit être accompagnée d'une notification de refus de prise en charge par le Conseil de la formation de la CRMA compétente								
▪ gestion et management (non spécifiques métiers)	21 h	20 €	Non	21 h	20 €	Non	21 h	20 €	Non
▪ bureautique, internet, messagerie	21 h	20 €	Non	21 h	20 €	Non	21 h	20 €	Non
▪ logiciels de gestion d'entreprise	21 h	20 €	Non	21 h	20 €	Non	21 h	20 €	Non
▪ culture générale, langues étrangères	21 h	20 €	Non	21 h	20 €	Non	21 h	20 €	Non
Stages spécifiques au forfait	Prise en charge forfaitaire								
▪ permis de conduire : C, CCPT, EC, FIMO, EB, FCO	Prise en charge d'un permis par an et par entreprise dans la limite de 1 000 euros maximum								
Préparation au MOF sur la totalité du cursus de formation	Forfait plafond maximum 6 000€, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration								
Formations à distance avec sessions de regroupement	Forfait plafond maximum 1 000€, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration			Forfait plafond maximum 1 000€, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration			Forfait plafond maximum 2 500€, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration		
Formations diplômantes et qualifiantes	Prise en charge dans la limite d'un coût horaire maximum de 30 euros, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration								

Le Conseil d'Administration précise par ailleurs les points suivants :

- les actions inférieures à 7 heures ne rentrent pas dans les priorités de financement définies par le Conseil du FAFCEA.
- une demande d'intervention du secteur alimentation en détail auprès de la DGEFP, pour une prise en charge des frais de restauration est faite en 2010
- A la demande du secteur Alimentation en détail, les actions de formations relatives aux permis d'exploitation sont non prioritaires, non prises en charge financièrement
- Les modalités de prises en charge des frais annexes stagiaires sont définies comme Suit :

- au-delà d'un montant de € 1500,00 de frais annexes, les dossiers seront examinés par les Commissions Techniques des secteurs concernés chaque dossier sera étudié au cas par cas et pourra être plafonné à hauteur de €1500,00

FRAIS ANNEXES* (sur justificatifs originaux)	Secteur Fabrication et services	Secteur Bâtiment	Secteur Alimentation
Transport	SNCF: tarif 2ème classe. Avion : si plus de 800 kms ou plus de 4h30 de trajet et dans la limite de 400 € A/R.		
Hébergement	Forfait maximum de 110 € par nuit pour les stagiaires domiciliés à plus de 100 kms du lieu de la formation		

- ☞ **Montant minimum de remboursement des frais annexes : 10€**
- ☞ **Pas de prise en charge des frais annexes sans frais pédagogiques**

Transport :

- ☞ Le calcul des distances s'effectue du lieu de l'entreprise au lieu du stage
- ☞ Frais de transport pour les stagiaires résidant en Corse et suivant une formation en métropole sont pris en charge sur la base du billet d'avion / classe économique A/R
- ☞ Remboursement des frais kilométriques : régime dérogatoire sous conditions :
 - Remboursement sur justificatif : attestation sur l'honneur du demandeur prouvant qu'il lui est impossible de se déplacer par les transports publics (exemple : matériel encombrant voire impossible à transporter par les transports, difficultés de déplacement transversaux, lieu de formation non desservi par les transports publics....)
 - pour les stagiaires domiciliés à plus de 100km du lieu de formation sur la base du barème fiscal suivant : 0,28 euros/ km

Hébergement :

- ☞ Prise en charge de l'hébergement la nuit précédent le début de la formation si le stagiaire est domicilié à + de 100 km du stage
- ☞ Pas de prise en charge pour la nuit qui suit la dernière journée de formation
- ☞ Prise en charge de tout type d'hébergement sur justificatif

FINANCEMENT DES FORMATIONS SUR DES DISPOSITIFS SPECIFIQUES

- Dispositif ADEC Construction

L'Accord cadre national a été signé par le Président Pierre Martin le 05 mai 2009. Il se poursuit en 2010

En 2010, cela représente 181 088€ de financement par les régions signataires dans le secteur du Bâtiment

- Dispositif ATEE

Poursuite du partenariat entrepris par le FAFCEA et EDF, sur le dispositif de financement des formations des chefs d'entreprises artisanales du bâtiment aux économies d'énergie, le FAFCEA et EDF ont signé un accord .Il consiste pour EDF à déléguer au FAFCEA la gestion du remboursement des formations aux économies d'énergie.

En 2010, cela représente 259 348€ de financement pour les 6206 stagiaires qui ont suivis ce dispositif.

III. L'ACTIVITE EN 2010

A. LE FINANCEMENT DES STAGES

Les dépenses de formation par secteur en 2010

Le FAFCEA a été en mesure d'accompagner dans leurs projets de formation

- 96 010 stagiaires (comptabilisé plusieurs fois s'il a suivi plusieurs formations)
- 62 876 entreprises artisanales
- 64 606 individus (comptabilisé une fois même s'il a suivi plusieurs formations)

Pour un total de 1 693 814 heures

45 885 demandes individuelles et 50 125 demandes individuelles collectivisées ont été financées.

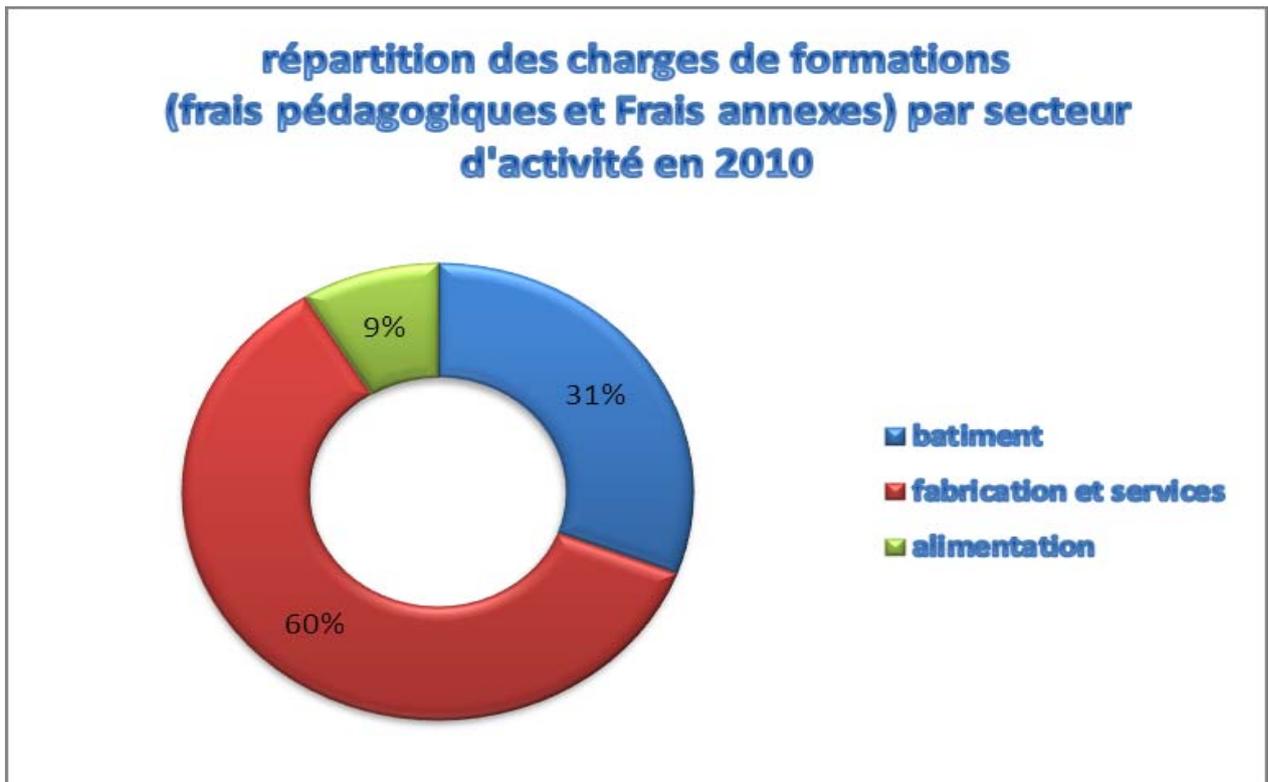
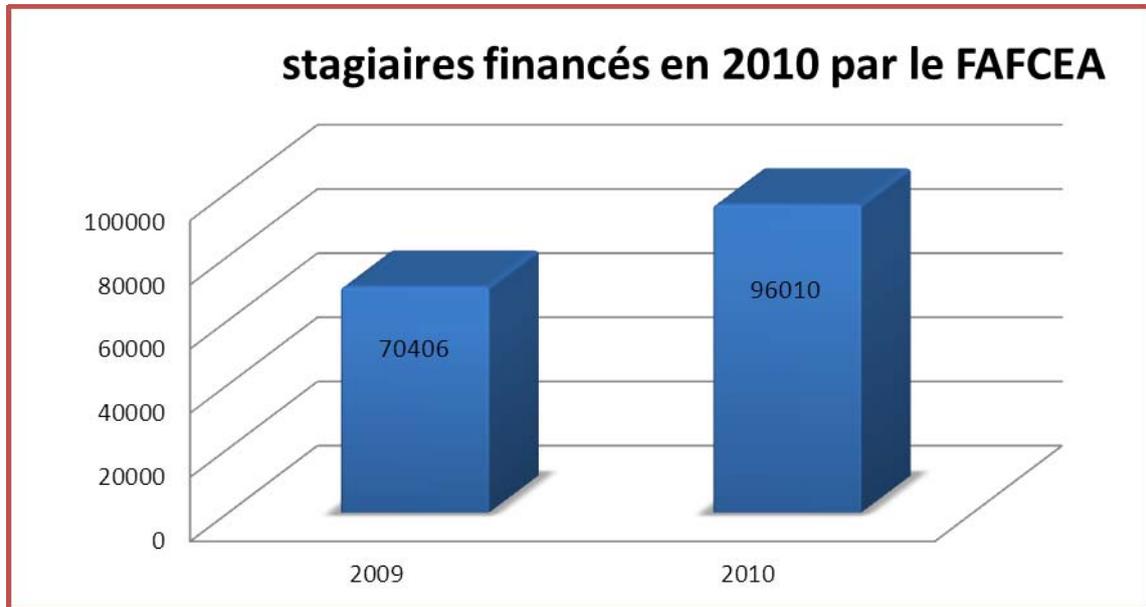


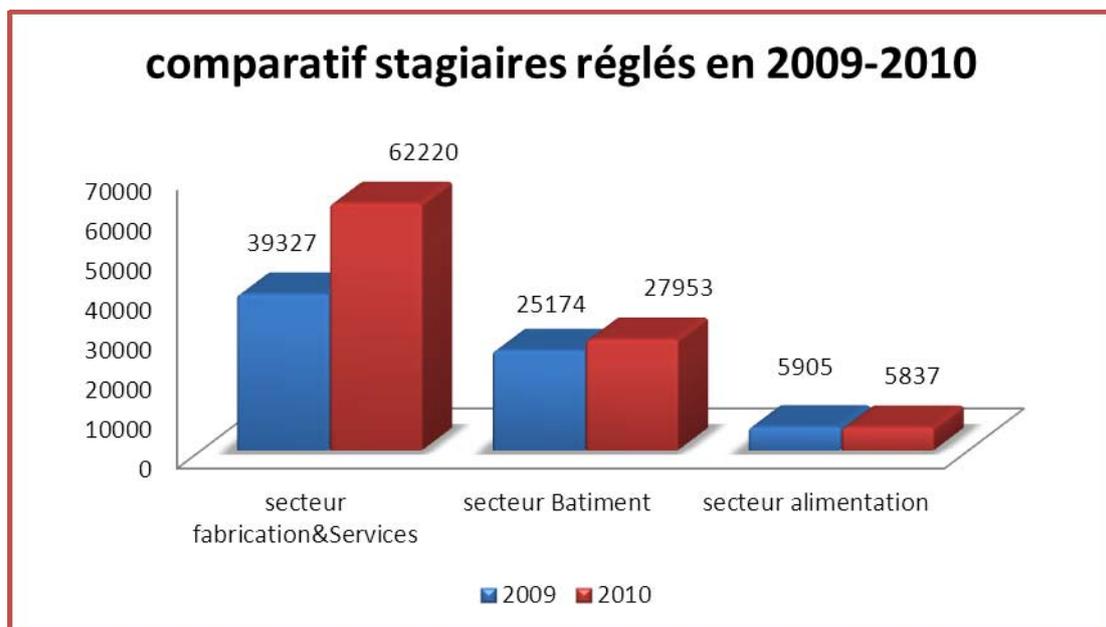
TABLEAU COMPARATIF STAGIAIRES REGLES EN 2009 ET 2010
(source : statistiques FAFCEA -2010)

CHAMPS PROFESSIONNELS DU FAFCEA	2009	2010	Différentiel stagiaire	Pourcentage %
SECTEUR BATIMENT	25 174	27 953	2 779	11%
SECTEUR ALIMENTATION EN DETAIL	5 905	5 837	-68	-1%
SECTEUR FABRICATION ET SERVICES	39 327	62 220	22 893	58%
<i>COIFFURE</i>	16 390	18 252	1 862	11%
<i>ESTHETIQUE</i>	5203	8503	3300	63%
<i>AUTOMOBILE/CYCLES/MOTOCYCLES</i>	4067	5357	1290	32%
<i>METIERS DIVERS</i>	1285	2443	1158	90%
<i>TRANSPORT</i>	977	14987	14010	1434%
<i>AMEUBLEMENT</i>	934	1323	389	42%
<i>METIERS GRAPHIQUES</i>	1846	1866	20	1%
<i>ELECTRONIQUE/PESAGE</i>	2915	2882	-33	-1%
<i>HABILLEMENT</i>	1235	1471	236	19%
<i>ENTRETIEN DES TEXTILES</i>	336	717	381	113%
<i>HBJO/PD</i>	736	578	-158	-21%
<i>ARTISANAT RURAL</i>	197	402	205	104%
<i>METIERS D ART</i>	413	468	55	13%
<i>FLOR</i>	2793	2971	178	6%
TOTAL FAFCEA	70 406	96 010	25 604	36%

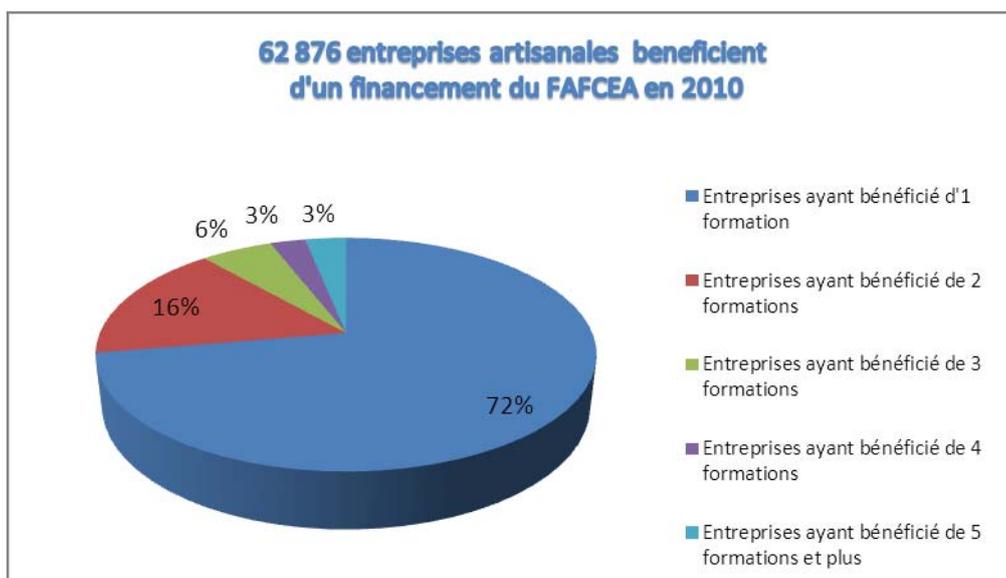
LA TYPOLOGIE DES ENTREPRISES / STAGIAIRES DU FAFCEA



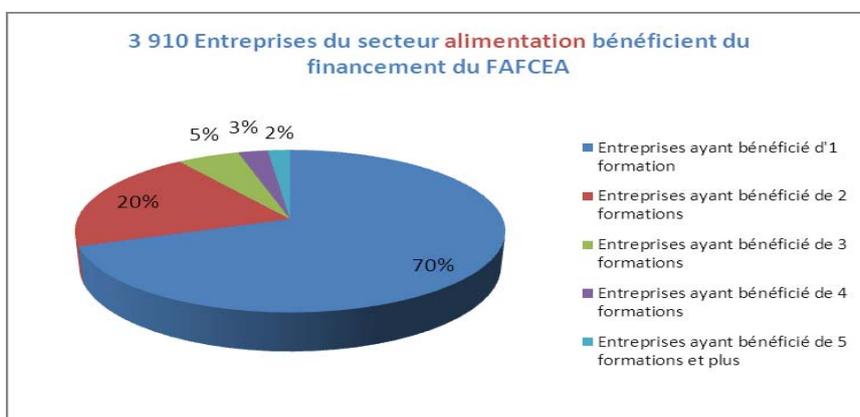
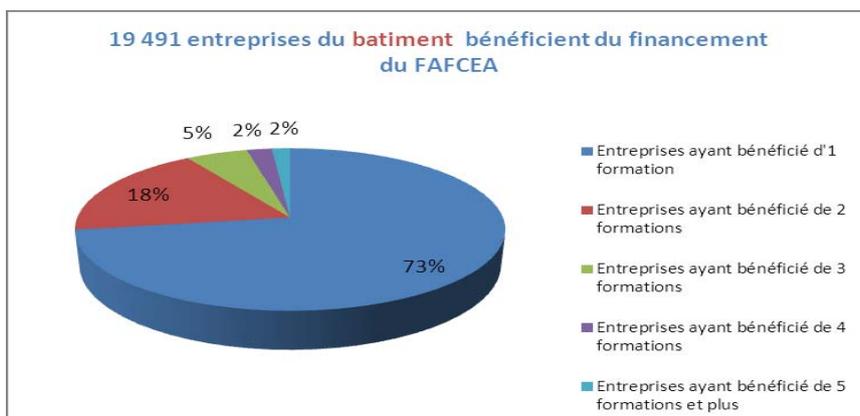
70406 Stagiaires réglés en 2009 contre 96010 en 2010 soit une augmentation globale de l'activité du FAFCEA de 36% avec une répartition par secteur : +11%Bâtiment, + 58%Fabrication et Services et -1% Alimentation



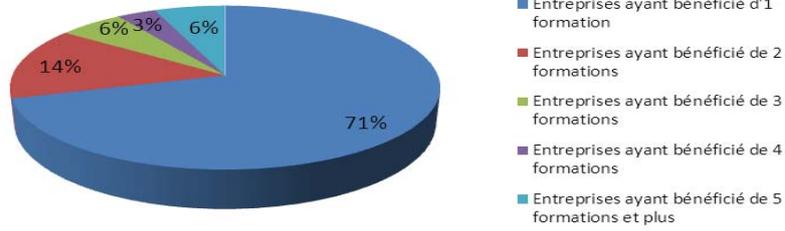
LES ENTREPRISES ARTISANALES FINANCEES EN 2010



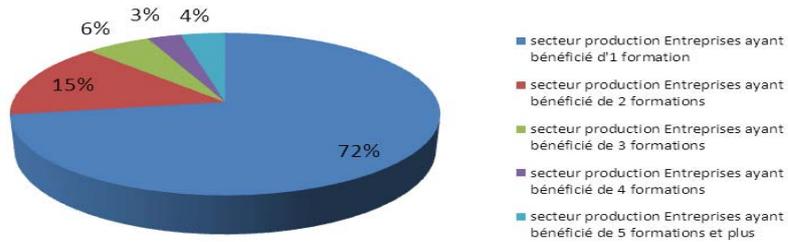
Le financement d'une seule formation par an et par entreprise concerne environ 72% des entreprises ayant bénéficié d'un financement par le FAFCEA, ce taux est ramené à 16 % pour deux formations



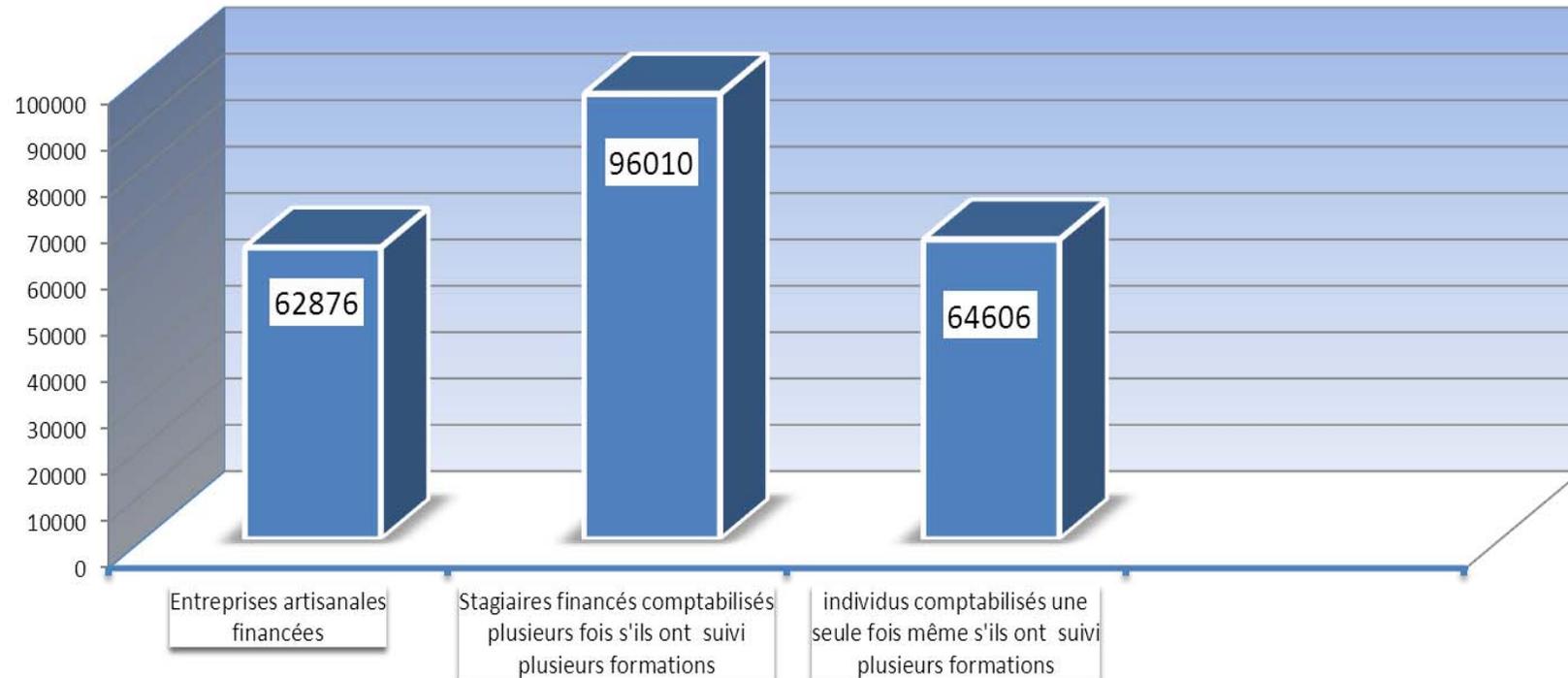
3 684 entreprises de production bénéficient du financement du FAFCEA



35 791 entreprises de métiers & services bénéficient du financement du FAFCEA

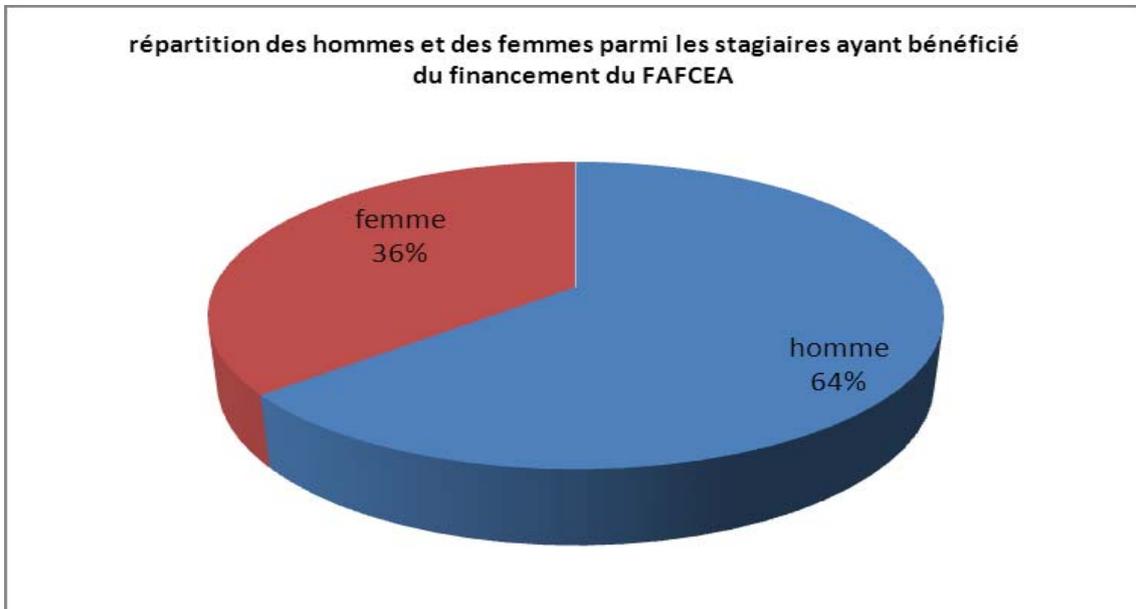


répartition des Entreprises artisanales, stagiaires et individus financés en 2010 par le FAFCEA

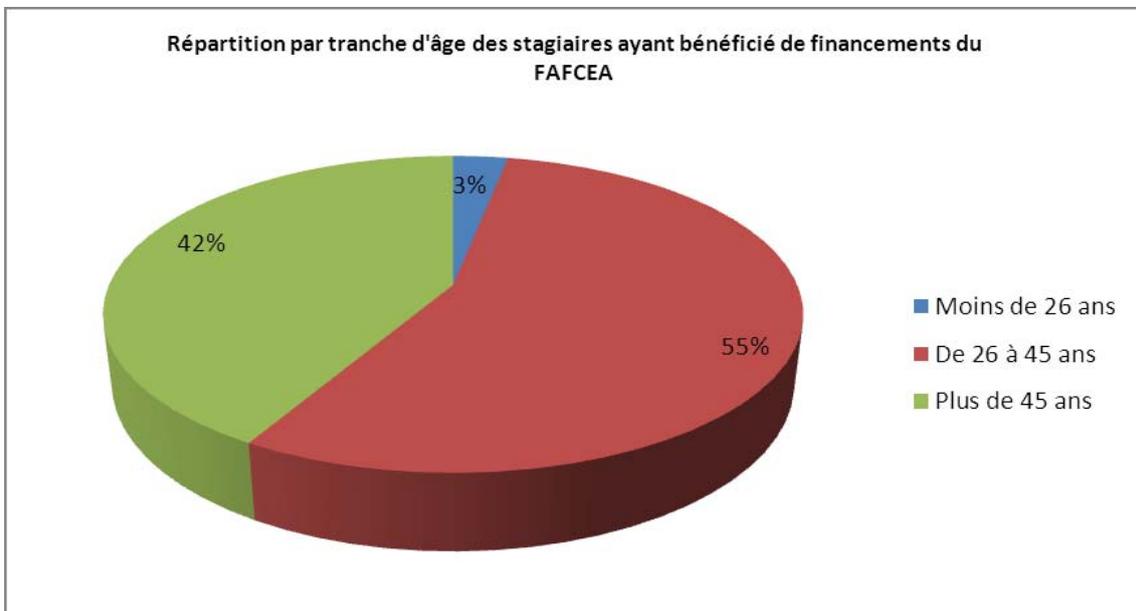


LES STAGIAIRES

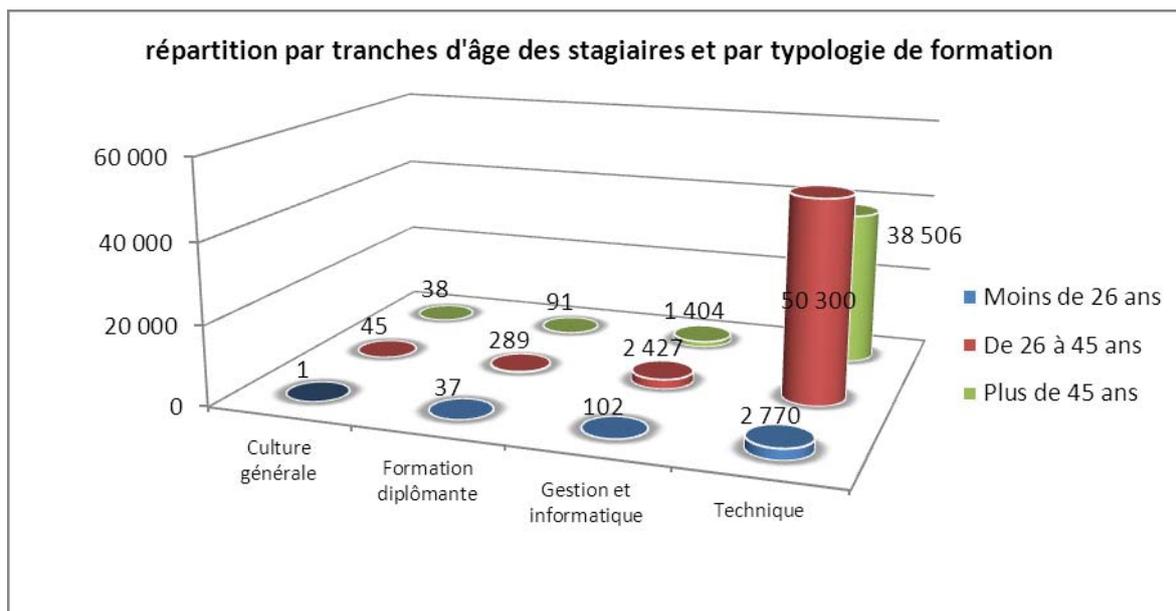
PROFIL DES STAGIAIRES PAR GENRE



PROFIL DES STAGIAIRES PAR TRANCHES D AGE

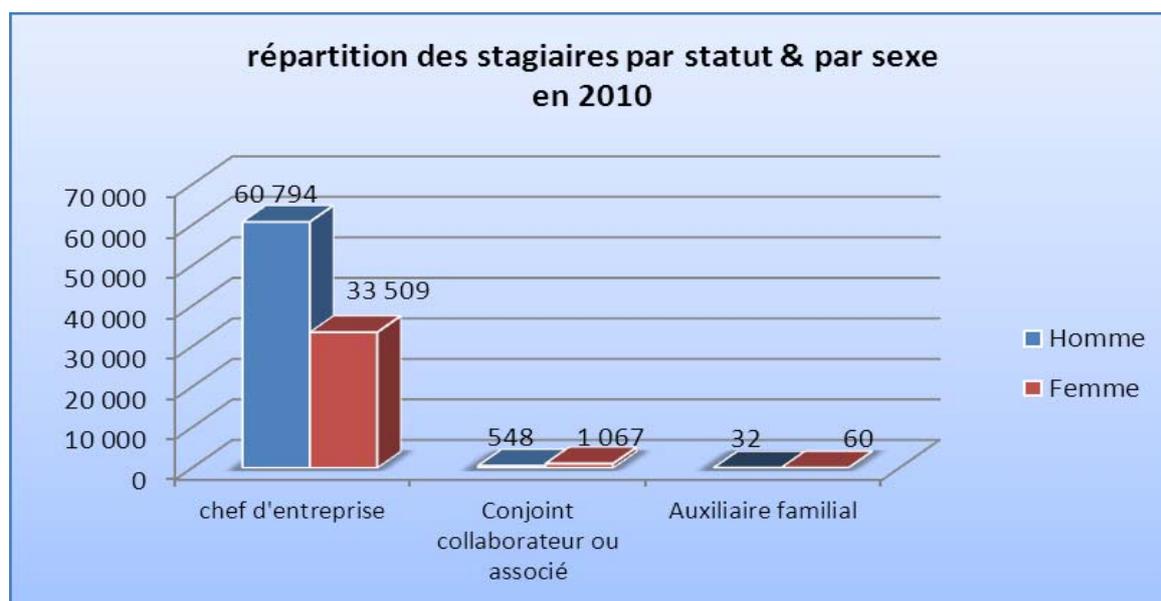


97% des stagiaires de + plus de 26 ans ont bénéficié d'un financement du FAFCEA



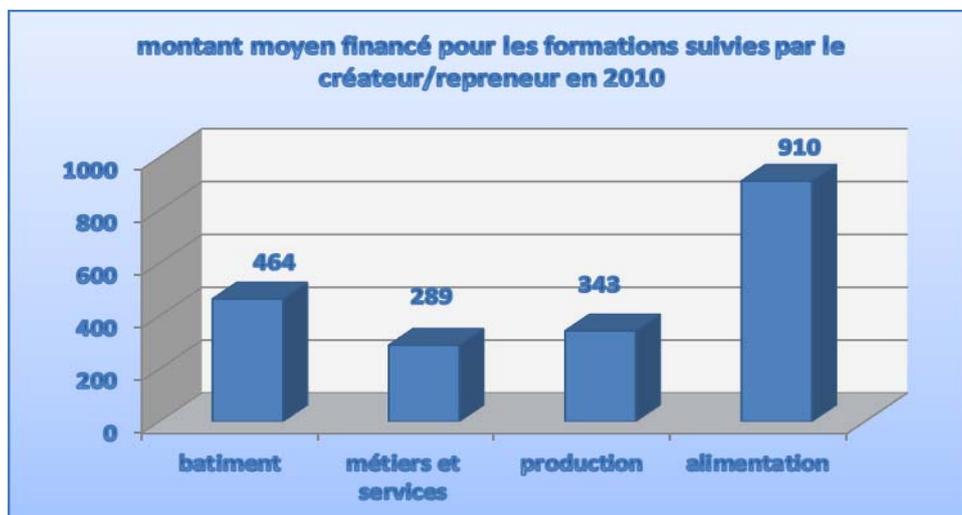
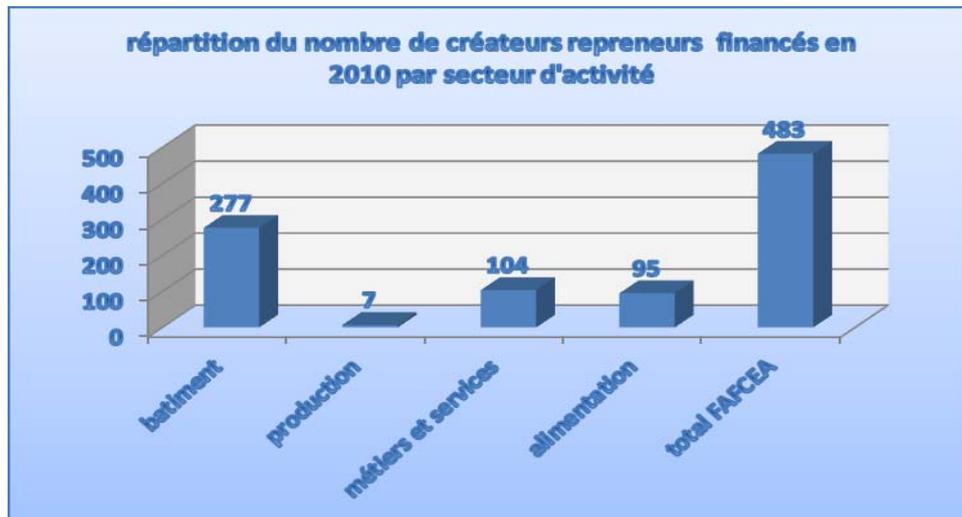
Les stagiaires entre 26 à 45 ans se forment à 95% dans le domaine technique, les + de 45 ans à 96%

PROFIL DES STAGIAIRES PAR STATUT

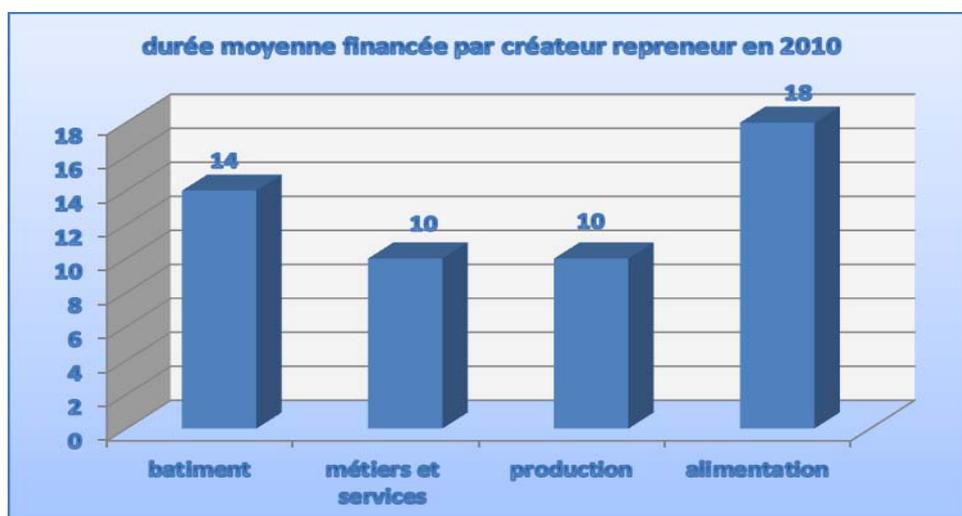


98% d'artisans ; 2% de conjoints collaborateurs ; 0,05% d'auxiliaires familiaux sont financés en 2010 par le FAFCEA

LES STAGIAIRES CREATEURS ET REPRENEURS D'ENTREPRISE
483 créateurs/ repreneurs financés en 2010

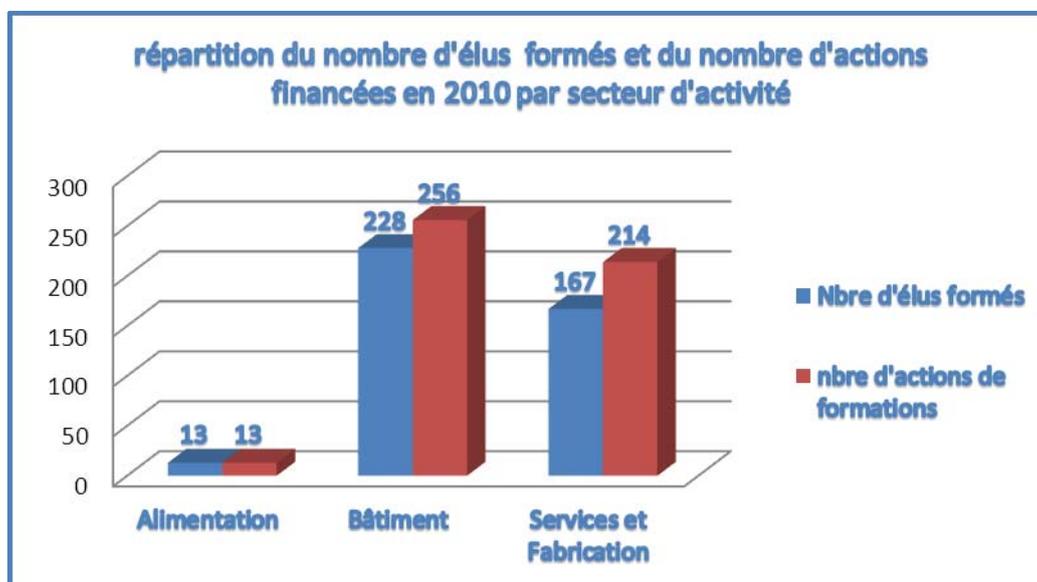


Le montant moyen financé par le FAFCEA pour les formations suivies par les créateurs /repreneurs est de 513 €

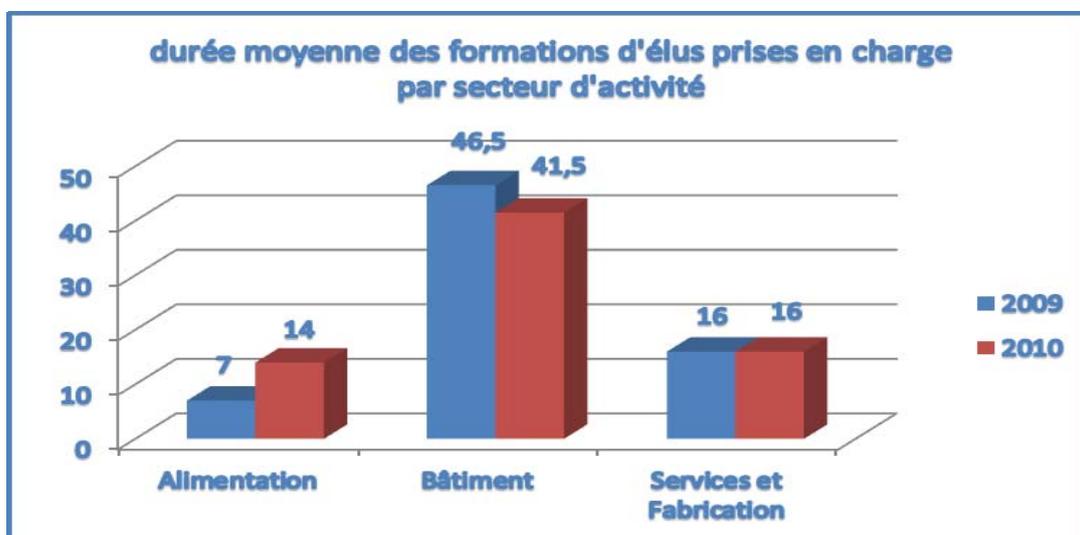


Globalement le nombre d'heures stagiaires moyen financées par créateur est de 14 heures
LES STAGIAIRES ELUS DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

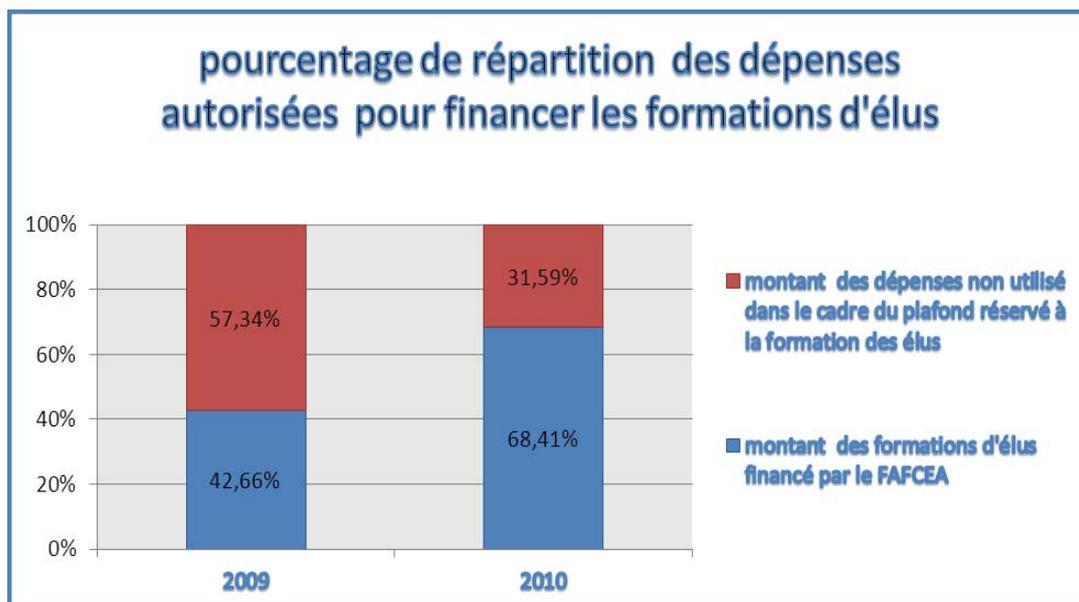
Les conditions de prises en charge et les priorités de la formation des élus restent inchangées.
465 stagiaires élus formés en 2009 contre 483 en 2010 soit une augmentation de 4%



12 307 heures de formations d'élus financées en 2010 soit une augmentation de 11 %

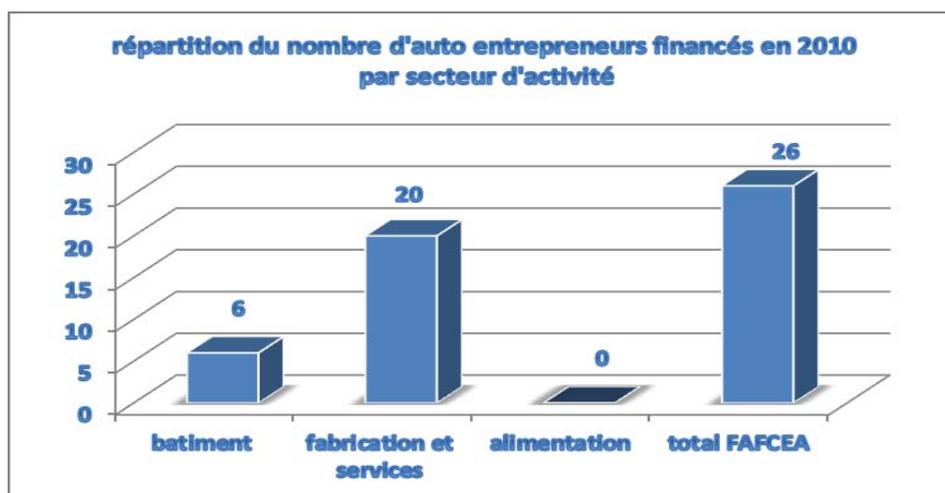


Globalement la durée moyenne des formations des élus prises en charge est de 30 heures

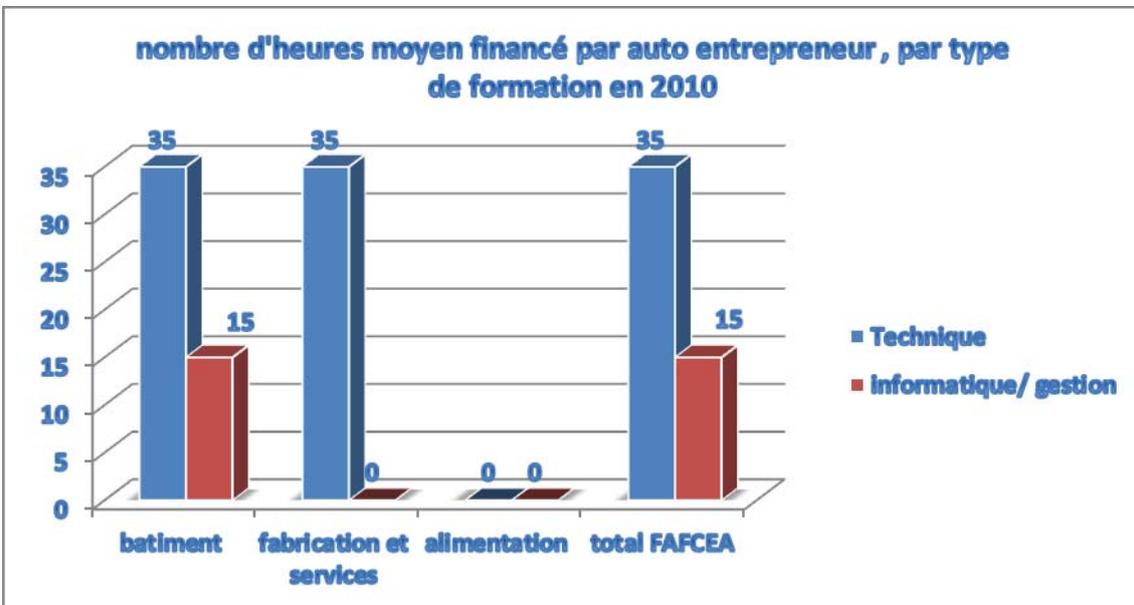
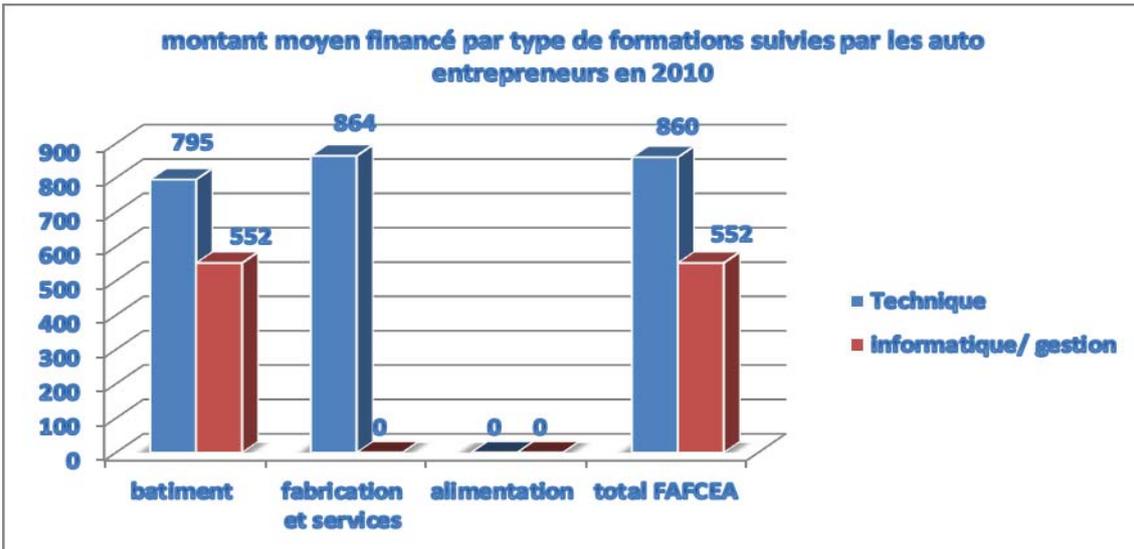


LES STAGIAIRES AUTO- ENTREPRENEURS

26 auto-entrepreneurs financés en 2010



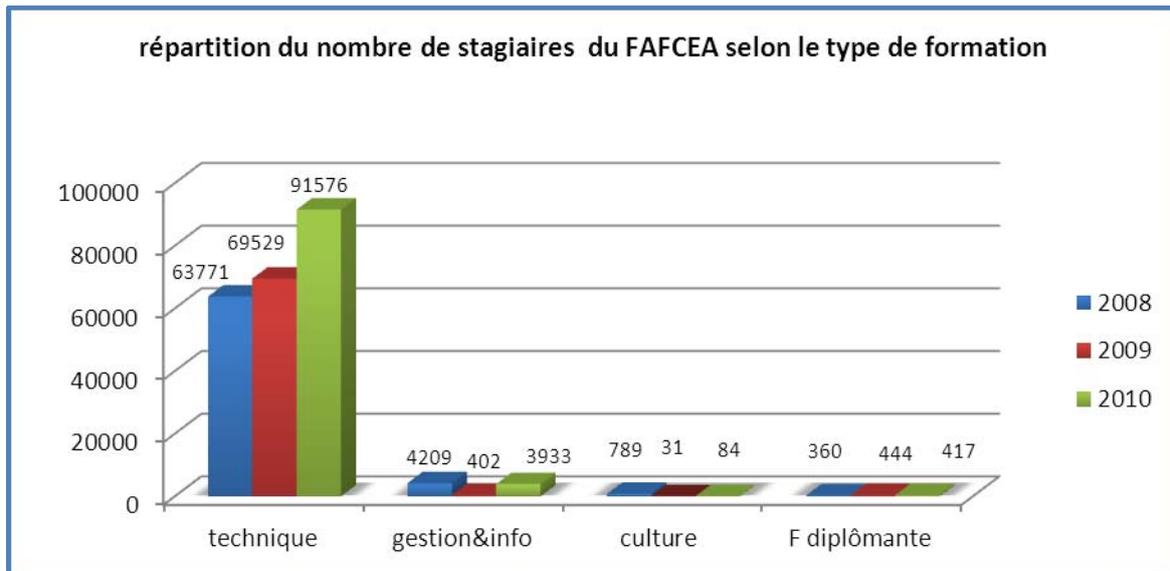
Les auto entrepreneurs ont été financés sur des typologies de stages technique et d'informatique/ gestion pour un montant moyen de 801€



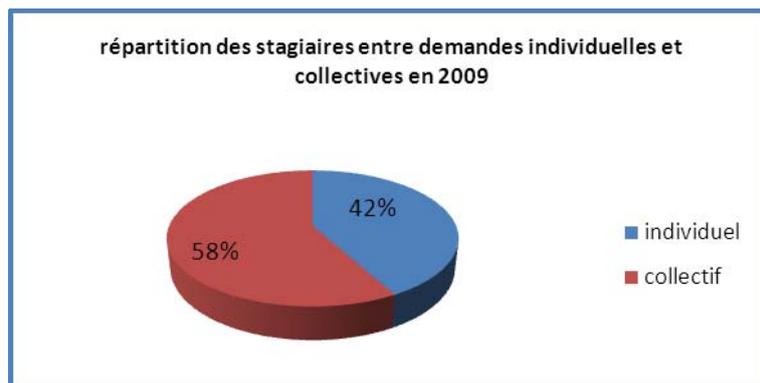
812 heures stagiaires financées et un nombre d'heures stagiaires moyen financées par stagiaire 31 heures

LA TYPOLOGIE DES ACTIONS DE FORMATIONS

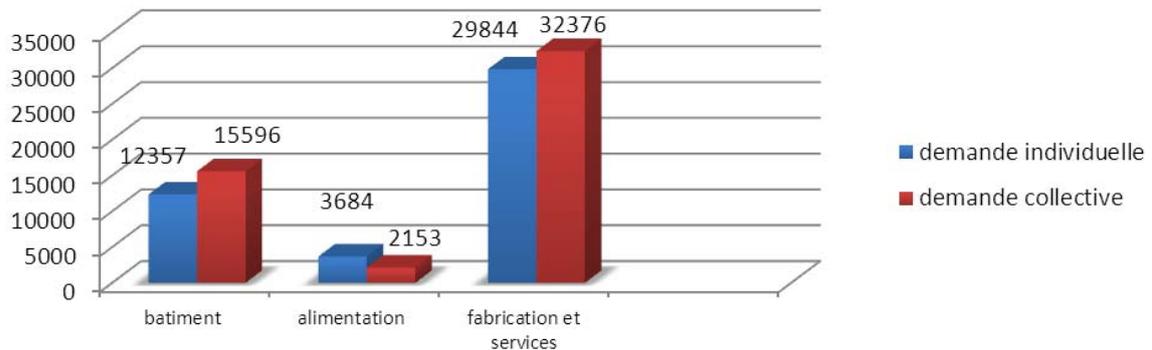
Prédominance de stages techniques qui recueillent 95 % des stagiaires (diminution de 3 % / 2009). Stages de gestion et informatique : 4% (augmentation de 3%/2009) Culture générale : 0,09% (augmentation de 0,04 %/2009) stage diplômant : 0,43% (baisse de 0 ,20%/2009).



La répartition des stagiaires en demandes collectives a diminué de (6 %) et inversement la répartition des stagiaires en demande individuelle augmente de 6%



répartition des stagiaires du FAFCEA en demande individuelle ou collective par secteur d'activité en 2010



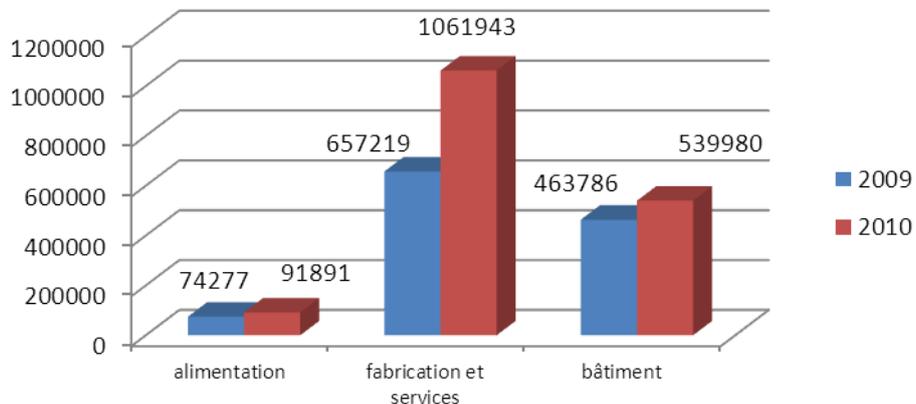
- Une augmentation de 5% en 2010/2009 de la demande individuelle au détriment de la demande collective dans le secteur fabrication et Services
- Une augmentation de 13% en 2010/2009 de la demande individuelle dans le secteur alimentation
- Une augmentation de 3% en 2010/2009 de la demande individuelle dans le secteur Bâtiment

HEURES DE FORMATIONS FINANCEES

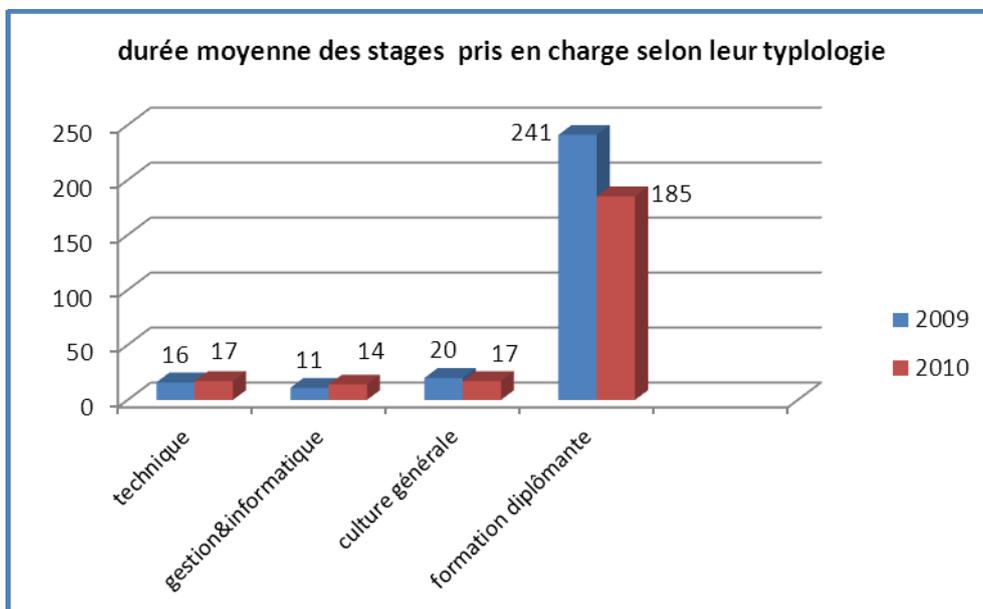
Une hausse du nombre d'heures de formation prises en charge par le FAFCEA de 42% en 2010
1 693 814 heures de formation prises en charge en 2010.

Forte diminution des heures de formation diplômante et augmentation des heures gestion & informatique, culture générale, techniques.

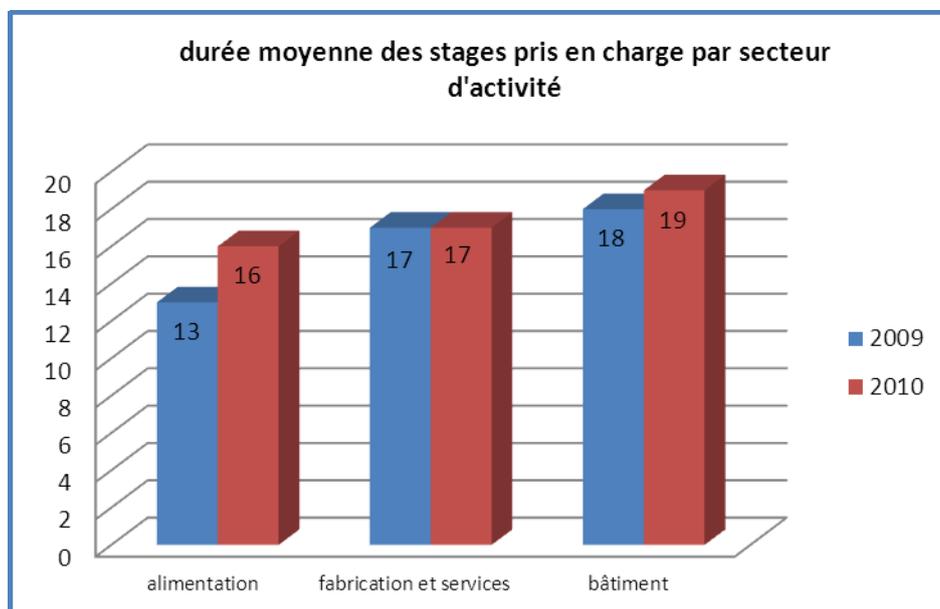
nombre d'heures de formations prises en charge par secteur d'activité

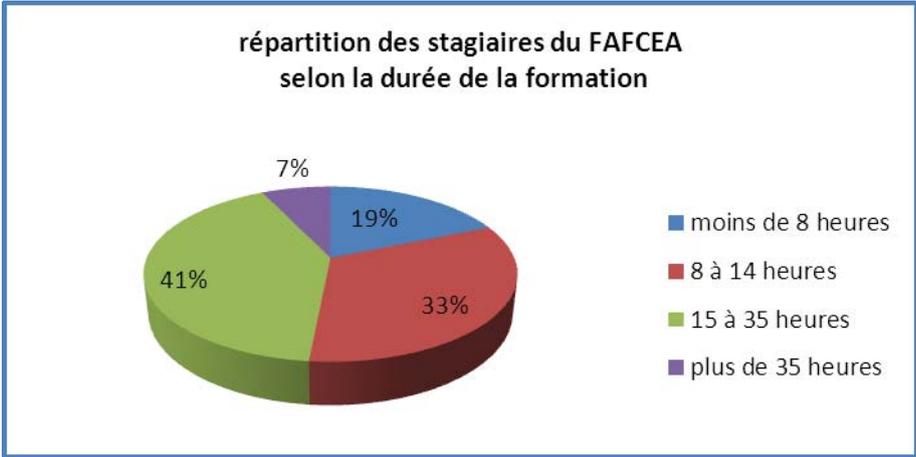


Globalement la durée moyenne des actions prises en charge est stable entre 2009 et 2010 : Une durée moyenne de 18 heures

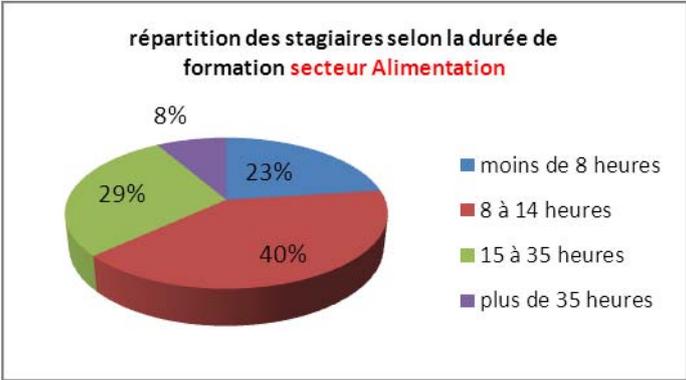
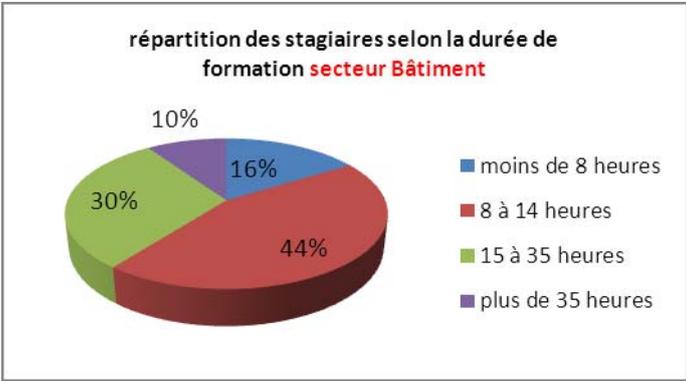
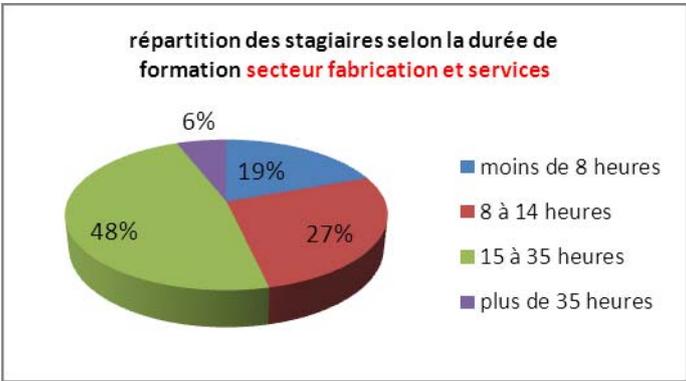


(17 heures pour les stages techniques, 14 heures pour les stages de gestion informatique, 27 heures pour les stages de culture générale 185 heures pour les formations diplômantes en 2010)



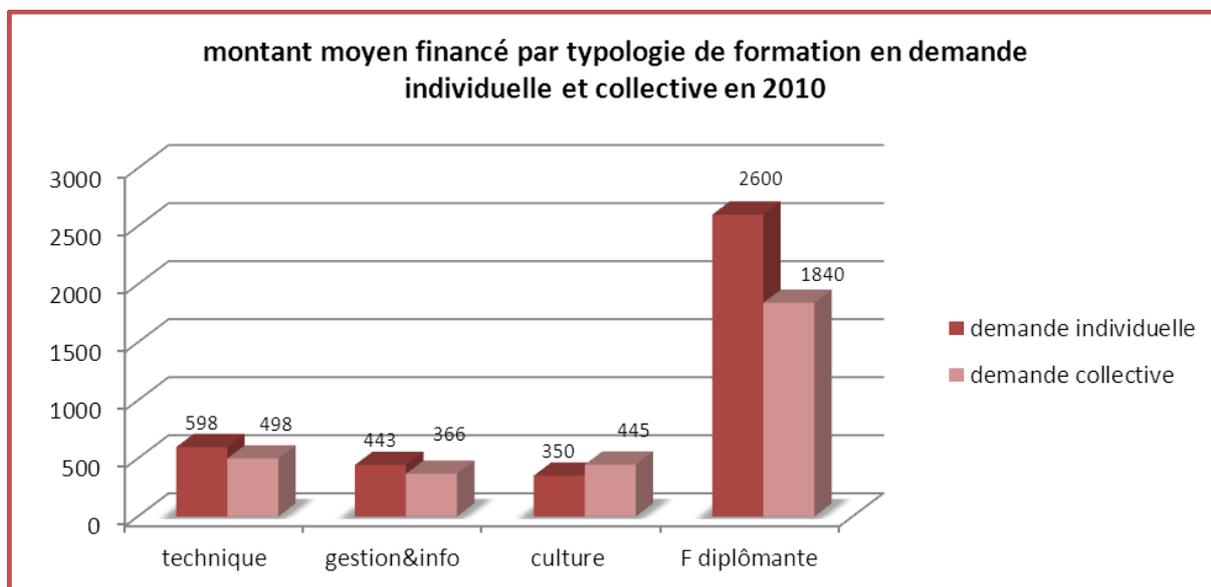


93% des formations financées ont une durée inférieure ou égale à une semaine

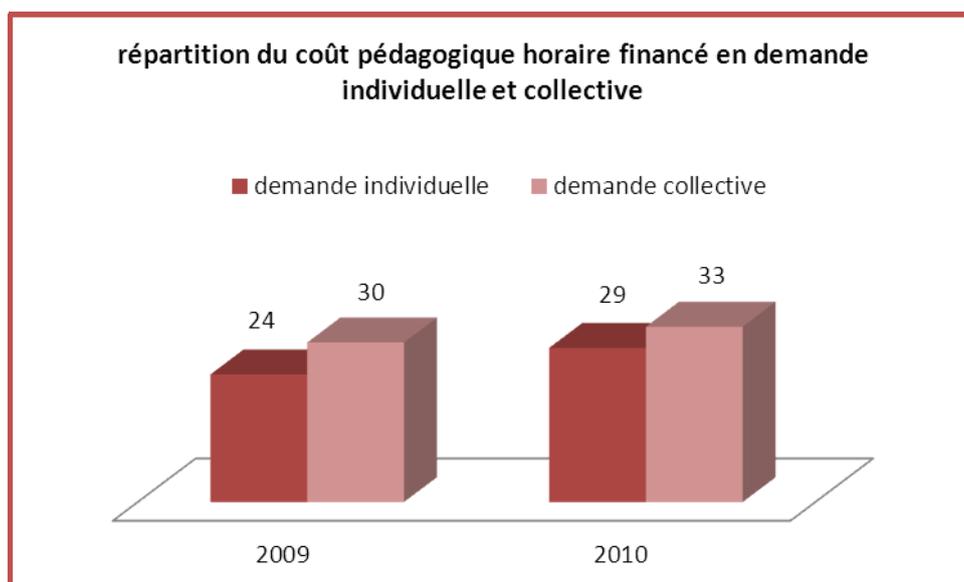


LES MONTANTS DES FINANCEMENTS

Les coûts pédagogiques payés ont augmenté de 68% par rapport à 2009 soit € 53 974 779 en 2010



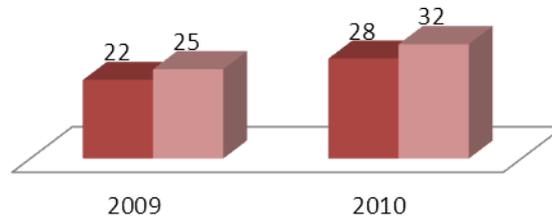
Globalement le coût pédagogique horaire des formations individuelles et collectives a augmenté en 2010,



Le coût pédagogique horaire des formations collectives reste plus élevé que le coût pédagogique horaire des formations individuelles en 2009 et 2010

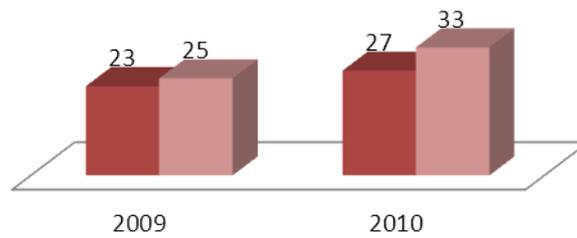
répartition du coût horaire financé en demande individuelle et collective **secteur fabrication et services**

■ demande individuelle ■ demande collective



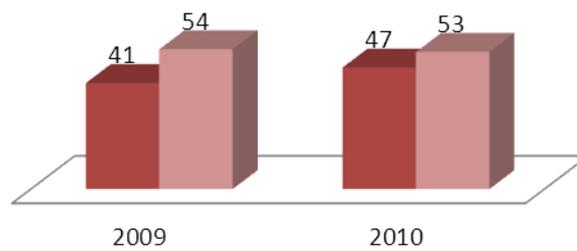
répartition du coût horaire financé en demande individuelle et collective **secteur Bâtiment**

■ demande individuelle ■ demande collective

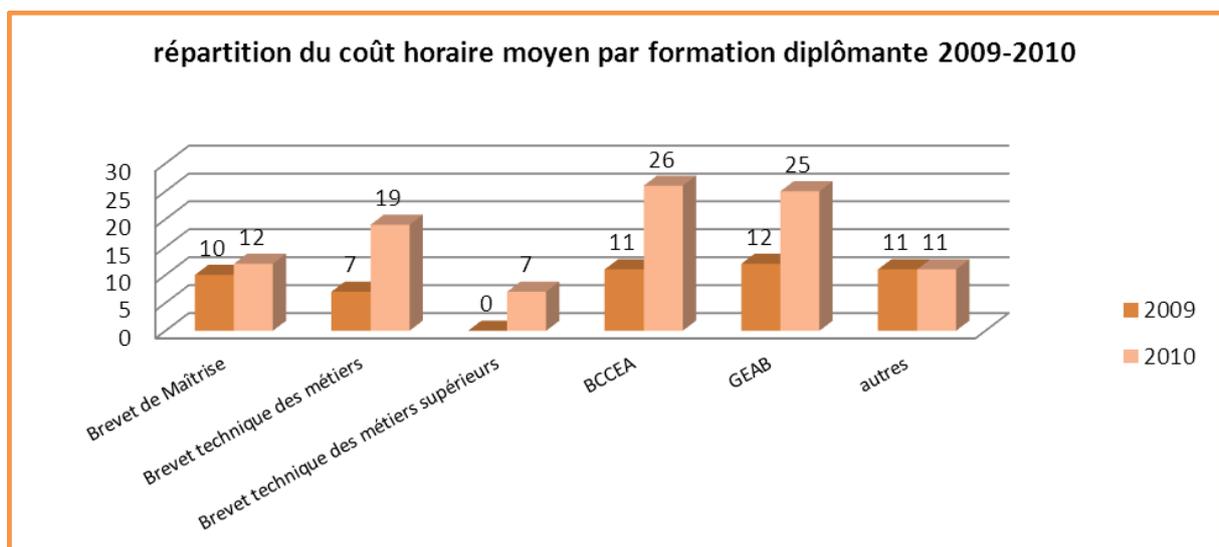
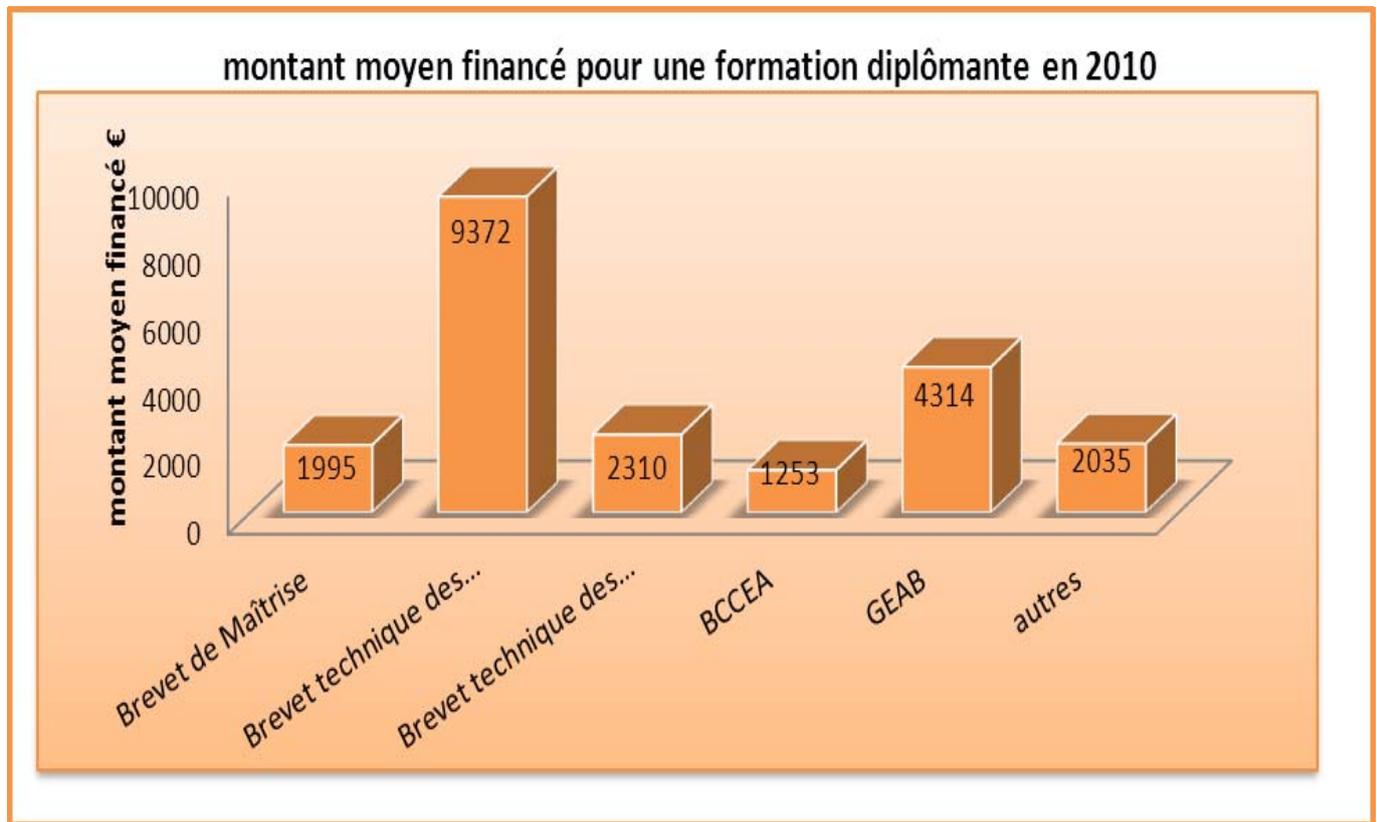


répartition du coût horaire financé en demande individuelle et collective **secteur Alimentation**

■ demande individuelle ■ demande collective

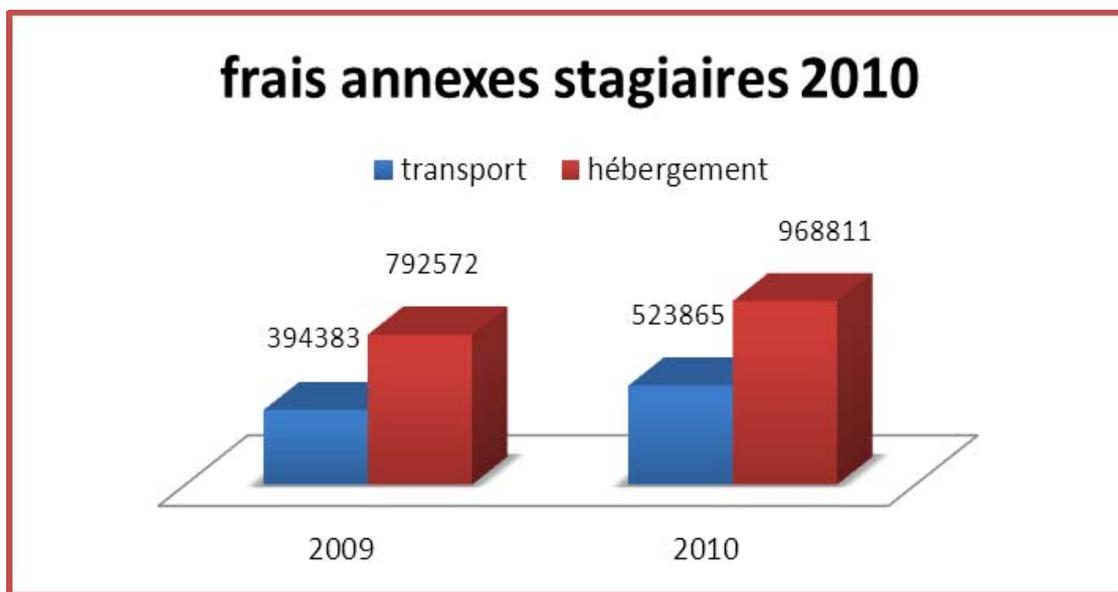


FORMATIONS DIPLOMANTES

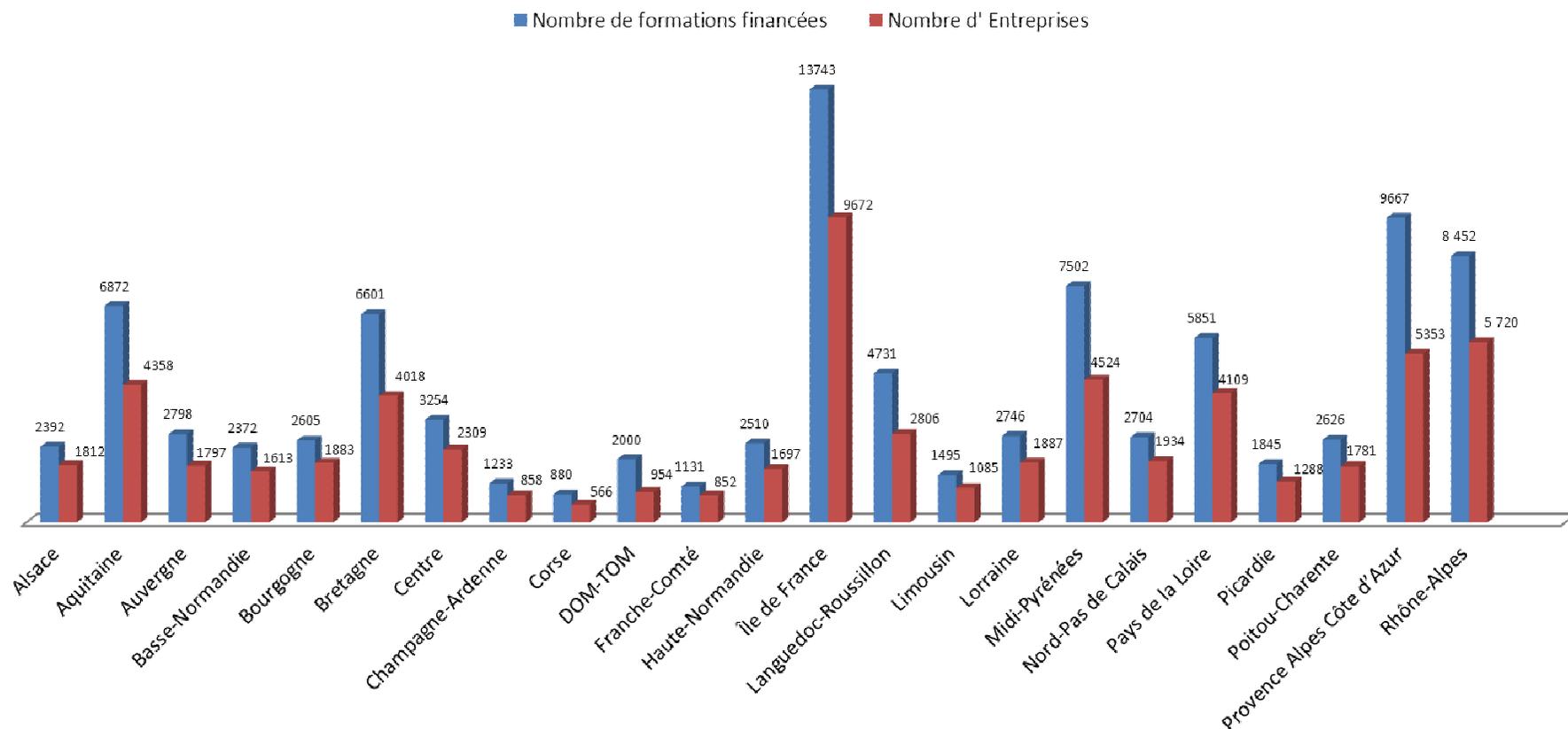


FRAIS ANNEXES STAGIAIRES

Le FAFCEA a financé € 1 379 012 ,00 au titre des frais annexes stagiaires en 2010 contre € 1 186 955 106,00 en 2009 soit une hausse de 16 %



nombre de formations financées par le FAFCEA pour les entreprises artisanales en 2010



33% des stagiaires financés sont issus des régions, Ile de France, PACA, Rhône Alpes
Les entreprises ont bénéficié d'une ou plusieurs formations financées par le FAFCEA

B. COLLECTE ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Collecte

Le montant de la collecte du FAFCEA, cette année est d'un montant de 55 387 187 € (54 277 548 € en 2009) soit une augmentation de 2 % due notamment à l'augmentation du plafond de la sécurité sociale sur lequel est indexé le montant de la contribution à la formation des artisans

Frais de fonctionnement

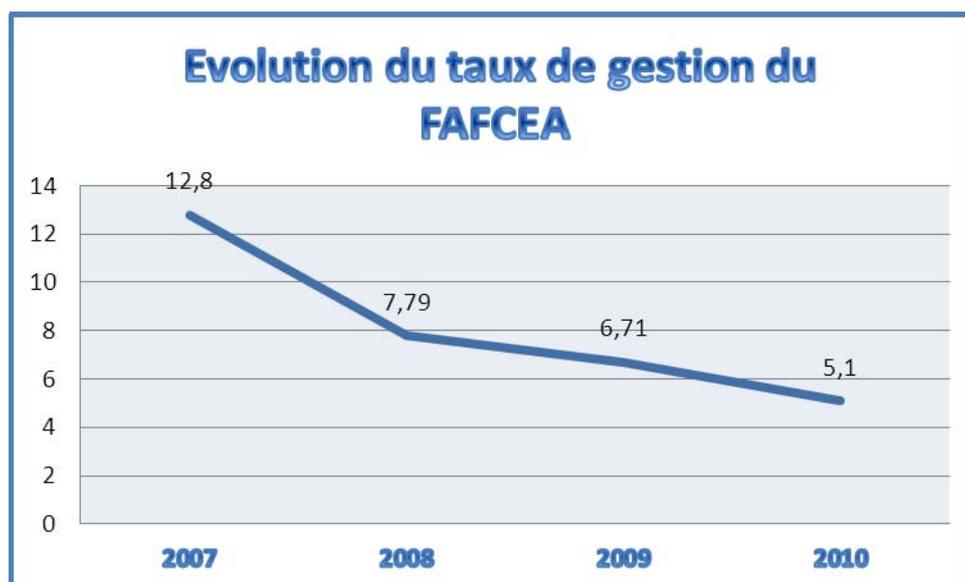
Malgré les dépenses liées aux investissements nécessaires à son développement, le FAFCEA a mis en place une gestion rigoureuse avec des frais de fonctionnement s'élevant pour l'exercice 2010 à 5,10%.

Pour rappel, le tableau récapitulatif des frais de gestion depuis la création du FAFCEA.
Le taux de gestion est en constante diminution depuis 4 ans

2007	2008	2009	2010
12,8%	7,79%	6,71%	5,10%

Le FAFCEA s'est engagé depuis sa création dans un processus visant à atteindre les plafonds autorisés avec pour objectif une gestion maîtrisée de ses dépenses

Le FAFCEA atteint le plafond autorisé en 2010



L'Utilisation des ressources



Dépenses FAFCEA	formation	sensibilisation	Frais stagiaires	gestion
2010	53 974 779	2 456 445	1 379 012	3 120 592